



Votre correspondant : Mohamed-Réda HARFI
Tél : 02/370 22 18
Courriel : mharfi@forest.brussels



Forest, le 1^{er} septembre 2016

Chers Parents,

Merci de trouver ci-dessous les dispositions prises afin que vos enfants puissent être accueillis durant la saison du parascolaire 2016 – 2017. Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur, dans leur intégralité, peuvent être obtenus près le service extrascolaire ou sur le site internet de la commune.

La fiche d'inscription et la fiche de santé en annexe doivent être **dument complétées**. Copie de la fiche d'inscription doit être montrée le premier jour de fréquentation au moniteur.

Le parascolaire est accessible aux enfants de trois ans s'ils sont propres à treize ans (s'ils sont encore en primaire).

INTERVENTION DES PARENTS pour 25 séances

L'inscription et le paiement au tarif préférentiel se font pendant les 4 dernières semaines de septembre, les 2 premières d'octobre et durant le mois qui suit l'inscription de l'enfant dans les registres de la population de Forest.

1^{ère} activité : 90 € pour les activités de 2 h, 70 pour celles d'1 ½ h et 50 pour celles d'1 heure.

Tarif dégressif à partir de la 2^{ème} inscription ou 2^{ème} activité.

Aucun paiement échelonné ne sera accepté et il ne sera procédé à **aucun remboursement**, même en cas d'absence pour maladie.

Passées les dates susmentionnées, le prix de la redevance augmente.

CONTACT

0465/108075 uniquement aux heures du parascolaire

ASSURANCE

Les enfants sont assurés contre les accidents par les soins de l'administration communale dans les limites prévues par le contrat de police (une fois le tarif INAMI).

PERIODES

Le parascolaire fonctionne les semaines débutant par les lundis suivants:

3, 10, 17 et 24 octobre 2016

6, 13 et 20 février 2017

14, 21 et 28 novembre 2016

6, 13, 20 et 27 mars 2017

5, 12 et 19 décembre 2016

24 avril 2017

9, 16, 23 et 30 janvier 2017

8, 15 et 29 mai 2017

GESTION DU CHOIX DES ENFANTS

Certaines activités pourraient être supprimées par manque d'inscriptions.

Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement et l'enfant sera d'office inscrit à l'activité choisie en second lieu.

ACCUEIL ET REPRISE DES ENFANTS

Même si l'activité se fait dans l'école que l'enfant fréquente, les parents sont en charge de l'emmener dans la salle où se fait l'activité.

Il est strictement interdit de déposer un enfant à la garderie de l'école ou de le laisser sans surveillance.

Après la fin de l'activité, par enfant, pour tout quart d'heure entamé, les frais engendrés par un retard seront immédiatement réclamés aux parents sous forme d'un forfait de 5 € par enfant et par quart d'heure entamé, couvrant les prestations et les communications téléphoniques.

Les enfants non repris après une demi-heure seront conduits au commissariat de police et les frais de garde seront réclamés.

REMARQUE

L'administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de jeux et de jouets personnels ou de tout objet de valeur apportés par les enfants.

COMPORTEMENT

Le droit de fréquenter le parascolaire est subordonné à une bonne conduite.

Les parents ne peuvent pas assister aux activités même si le complexe s'y prête.

Par le collège :
La Secrétaire communale,



Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,



Ahmed OUARTASSI



Ecole fréquentée :

PARASCOLAIRE DE FOREST
FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné
représentant légal de l'enfant

vignette mutuelle

N.N.

nouvelle adresse s'il échet

code postal

commune

l'inscrit à l'initiation :

Choix en cas d'annulation :

25 séances de	payées entre le 5/9 et le 14/10/2016		payées après le 14/10/2016	
	1 ^{ère} activité	2 ^{ème} activité	1 ^{ère} activité	2 ^{ème} activité
2h	90 € (1)	70 €	150 €	120 €
1h30	70 €	50 €	115 €	85 €
1h	50 €	30 €	80 €	50 €

(1) + 50 € pour l'achat des denrées pour l'activité « cuisine »

Personnes à prévenir en cas de nécessité :

Nom : Prénom :

Téléphone privé : GSM :

Nom : Prénom :

Téléphone privé : GSM :

Je déclare

- avoir reçu les attestations fiscales et avoir été mis au courant qu'aucun duplicata ne sera délivré en cas de perte.
- avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et en respecter les prescrits

Forest, le
Signature,

FICHE DE SANTE

L'enfant souffre-t-il (de manière permanente ou régulière) de :

	OUI	NON	Si oui, quel est son traitement habituel. Comment réagir ? Quelles précautions particulières prendre ? Merci de compléter si nécessaire !
Diabète			
Maladie cardiaque			
Epilepsie			
Affection de la peau			
Incontinence			
Asthme			
Sinusite			
Bronchite			
Saignement de nez			
Maux de tête			
Diarrhée			
Autres ...			

- A-t-il/elle eu une maladie ou subi une intervention grave ? OUI / NON Si oui, laquelle ?
.....
- Est-il/elle allergique ?
- à des produits alimentaires? OUI / NON si oui, lesquels ?
.....
- à certains médicaments ? OUI/.NON si oui, lesquels ?
.....
- à d'autres choses ? OUI / NON si oui, lesquelles ?
.....
- Porte-il/elle des lunettes ? OUI / NON
- Porte-il/elle un appareil auditif ? OUI / NON
- Souffre-t-il d'un handicap ? OUI / NON si oui, lequel ?
.....
- A-t-il été vacciné contre le tétanos (indispensable) ? OUI / NON
- Peut-il/elle participer à des activités sportives sans inconvénient, y compris baignades et jeux adaptés à son âge ? OUI / NON si non, lesquels ?
.....
- Avez-vous des remarques utiles à formuler concernant sa santé ?.....
.....
.....

NB : Si un médicament doit être administré durant la journée, joindre une attestation médicale précisant le nom du médicament, la posologie, la durée du traitement.

Le
Signature